

Les parcs de stationnement couverts, qu'ils soient en infrastructure ou en superstructure, sont des établissements recevant du public spéciaux de type PS, dont les dispositions constructives et techniques en matière de sécurité incendie sont décrites dans l'arrêté du 9 mai 2006.

## PARCS DE STATIONNEMENT : APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION SÉCURITÉ INCENDIE DES ERP DE TYPE PS - INC14

(Type de bâtiments concernés : ERP)

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le fonctionnement de la réglementation des parcs de stationnement
- Connaître les mesures constructives réglementaires
- Identifier les obligations relatives aux installations techniques

### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
Les exploitants  
Les architectes  
Les bureaux d'études

### DURÉE : 2 journées de formation

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le règlement de sécurité  
Les établissements assujettis

Les communications radioélectriques  
Les consignes

### DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

La conception et la desserte  
Les structures  
L'isolement par rapport aux tiers  
Les toitures et façades  
La distribution intérieure  
Les conduits et gaines

### QUALITÉ DE L'AIR

La ventilation et la surveillance de la qualité de l'air

### CONTRÔLES ET VISITES

La maintenance et les vérifications  
Les contrôles de la Commission de sécurité

### AMÉNAGEMENTS

La réaction au feu des matériaux

### ÉTABLISSEMENTS EXISTANTS

Les mesures applicables aux établissements existants

### INSTALLATIONS TECHNIQUES

Le désenfumage  
Les installations électriques  
L'éclairage normal et de sécurité  
Les ascenseurs

### EXERCICES D'APPLICATION

Exercices d'application tout au long de la formation sur la base de cas pratiques fournis par nos soins ou par les participants (au choix)

### MOYENS DE SECOURS

La surveillance  
Le poste de sécurité  
Les moyens de détection, d'alarme et d'alerte

### TARIF

950 € HT les deux journées (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

